

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision n° 37/2016 du 29 juin 2016 portant délégation de signature
du président du collège du Conseil national des activités privées de sécurité**

NOR : INTD1615616S

Le président du collège du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire, notamment ses articles R. 632-4, R. 632-6 et R. 632-13;

Vu le décret du 15 février 2016 portant nomination du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité – M. CELET (Jean-Paul);

Vu la délibération du collège n° 2016-06-29-002-D du 29 juin 2016,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. le préfet Jean-Paul CELET, directeur du Conseil national des activités privée de sécurité:

- pour agir, au nom et pour le compte du CNAPS, en demande et en défense devant l'ensemble des juridictions, dès lors que le montant financier engagé n'excède pas 100 000 (cent mille) euros;
- pour exercer le pouvoir de transaction lorsque le montant financier engagé est inférieur ou égal à 30 000 (trente mille) euros.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait à Paris, le 29 juin 2016.

*Le président du collège du Conseil national
des activités privées de sécurité,*
A. BAUER